

quelques jours comment l'on va faire ? Des enseignes appliquées sur un mur, ça ne paraît pas ; on ne pourra se faire remarquer. Oh ! pardon ; il y a bien un moyen et un excellent de vous faire un nom ; envoyez aux *Mélanges Religieux* des annonces que vous ferez mettre en gros caractères ; vous serez sûrs de voir votre nom courir toute la ville et les campagnes.

Puisque nous en sommes à parler des enseignes, nous aimerions fort que l'on vint à s'occuper un peu plus de la manière de les faire. Vraiment si certain grand penseur venait à Montréal, il jugerait bien mal de notre état social. Car souvenons-nous qu'il a dit et bien dit : " Que les enseignes indiquent le degré de civilisation d'un peuple." Or, nous le demandons à nos lecteurs, nous le demandons à tous les Montréalais, qu'indique l'enseigne sur laquelle on lit ce qui suit et de la manière qui suit :

Je racc  
omode  
des pa  
rapuis. ?

Cela indique une civilisation peu avancée. Il coûterait donc beaucoup de placer ces mots d'une manière un peu moins barbare ? Il coûterait donc beaucoup de s'instruire un peu plus lorsque l'on se mêle de composer des enseignes ? C'est ici un exemple pris entre mille autres ; c'est le contenu d'une enseigne que tout le monde peut voir en élevant la vue dans une des rues les plus fréquentées de Montréal. Nous souhaitons fort qu'il s'établisse parmi nous un peintre d'enseignes qui soit assez habile pour accaparer toute la pratique d'hommes tels que celui qui peut avoir fait l'enseigne dont nous donnons les quatre lignes ! Nous lui assurons qu'il fera fortune ; qu'il vienne donc !!

En réponse à deux questions qui sont faites aux *Mélanges Religieux* sur les Dames du Sacré Cœur à St. Jacques, nous répondons :

1<sup>o</sup>. Non, ce n'est pas là la raison. Cette maison d'éducation peut rivaliser avec les autres qui se trouvent dans le pays, parce que l'enseignement peut y être aussi étendu si les élèves veulent payer, et parce que les Maîtresses ont toutes les connaissances nécessaires.

2<sup>o</sup>. La pension, comme de raison, ne comprend pas toutes les branches de l'enseignement. Si l'on veut y apprendre des arts d'agrément, il faudra payer en sus de la pension. Rien de plus clair. On n'enseigne point mer et monnaie pour £12 10 0!

É D U C A T I O N .

Voici l'état abrégé des affaires d'école de 1842, d'après le tableau de M. le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, dont nous avons reçu la réception dans notre avant dernière feuille. Nous voyons que les fonds appropriés par le gouvernement n'ont pas encore été tous distribués, vu que plusieurs paroisses n'ont pas encore rendu leurs comptes, c'est regrettable ; mais nous espérons qu'elles vont se hâter de le faire pour attirer dans leurs localités respectives, une somme en égale à celle qu'elles collecteront. Faut-il donc tant se faire prier pour recevoir de l'argent ?... Nous remarquons avec plaisir que le nombre proportionnel des enfants qui ont fréquenté les écoles pendant les derniers mois est plus grand pour chaque municipalité que celui de la première année. Ce tableau a été donné le 16 juin 1847.

Alors, sur les 330 municipalités du Bas-Canada, 42 n'avaient pas encore rendu compte de leurs affaires d'école pour l'année expirée le 1<sup>er</sup> juillet 1846. Pendant cette période de temps, dans les municipalités qui ont rendu compte, 64,857 enfants ont fréquenté les écoles de ces localités. Ces écoles dans les 288 places dont on a les rapports de cette même année étaient au nombre de 1817 sous contrôle et de 13 dissidentes. D'après calcul, chacune de ces municipalités fournissait environ 242 enfants, les unes portant les autres.

Pour les derniers six mois de la même année, 147 paroisses n'ont pas rendu compte. Dans les 183 municipalités qui ont fait rapport, on compte 1192 écoles sous contrôle et 19 dissidentes, fréquentées par 46,325 enfants. Ce qui fait que chacune des municipalités susdites, fournissait pendant les derniers six mois, 253 enfants.

Pour l'année expirée le 1<sup>er</sup> juillet 1846, les montants distribués aux différentes municipalités sur les fonds appropriés par le gouvernement pour cette fin, s'élevaient à £16,097 12s. 2d. Le montant destiné au Bas-Canada étant de £29,000, il s'en fait peu, comme on le voit, qu'on ait réalisé une somme égale, dès la première année de fonctionnement de la loi coercitive. Pour les derniers six mois, le montant distribué aux 183 municipalités qui ont fait leurs rapports s'élevait à £3,693 15s. 8d. De sorte que sur les £29,000 que le gouvernement alloue chaque année pour le soutien des écoles dans le Bas-Canada, et dont la moitié aurait dû être distribuée pendant les derniers six mois, il reste encore pour les paroisses et townships qui n'ont pas présenté leurs rapports £5,501 4s. 4d.

Lés comtés, qui paraissent le plus en arrière, ne sont pas en places aux égoûrs ; mais premièrement, le comté de Champlain, dont pas une paroisse n'a fait le rapport des six derniers mois de 1846 ; serait-ce parce qu'il est trop soumis aux membres de l'Administration ? Ensuite le comté de Mégantic dont une seule paroisse a fait rapport pour la même période. Puis le Comté des Deux-Montagnes, celui de Dorchester, celui de Outaouais et celui du Saguenay, dont trois paroisses dans chacun des quatre comtés ont donné leurs rapports pour les mêmes six mois, ainsi que celui de Québec.

La seule réflexion que nous ajouterions aujourd'hui, est celle que lord John Russell faisait tout dernièrement aux électeurs de Londres, que l'ignorance n'est propre qu'à faire un peuple d'esclaves, et que l'éducation au contraire est étroitement unie à la liberté. Le peuple Canadien qui n'aime pas l'esclavage, doit s'estimer heureux d'avoir le moyen de le secourir et recevoir avec reconnaissance la moitié de l'instruction de ses enfants quand même on le forcerait de l'accepter. Que les paroisses du comté de Champlain, de Dorchester, des Outaouais, etc., etc., qui n'ont pas encore donné leurs rapports s'empressent donc d'aller recevoir les £5,501 4s. 4d. que le gouvernement leur destine. Il faut savoir profiter de la libéralité du gouvernement quand il en a, vu que les choses rares sont précieuses !

*Assemblées des Instituteurs.*  
A une assemblée des Instituteurs du district de Montréal, tenue dans la salle de l'Institut Canadien, à Montréal, mardi, le 7 septembre 1847 ; les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité :

Proposé par M. Frs. X. Vallade, secondé par M. P. P. Filiatreault.  
Que les remerciements de l'association sont dus à M. le président et au secrétaire correspondant, pour l'urbanité qu'ils ont montrée, dans la tenue des assemblées sous leur temps d'office.

Proposé par M. P. P. Filiatreault, secondé par M. L. Bolduc.

Que M. François Xavier Valade soit nommé président de l'association pour l'an prochain, que M. Blais soit vice-président, que M. J. K. Labonté soit secrétaire, et que M. P. P. Filiatreault soit trésorier ; ces messieurs ayant pris leur place, il fut.

Proposé par M. L. Kirouac, secondé par M. F. Fortin. Que messieurs les Éditeurs de journaux soient remerciés par l'entreprise du secrétaire, de leur obligeance à reproduire les productions sur l'éducation, et surtout, de ce qu'ils ont la bonté de publier gratis, les annonces de l'association, laquelle a très peu de moyens.

Proposé par M. Filiatreault, secondé par M. J. Chartrand.

Qu'une excellente lettre, lue par le secrétaire provenant du surintendant de l'éducation à messieurs les instituteurs, soit, par l'entreprise et avec la volonté du surintendant, publiée dans les journaux.

Proposé par M. P. Grenier, secondé par M. C. Burk. Que les messieurs suivants, avec les officiers ci-devant élus, composent un comité de régie, savoir : MM. Félix Labelle, O. Kemner, J. Chartrand, J. Benoit, dont cinq des susdits messieurs formeront un quorum.

Proposé par M. J. Benoit, secondé par M. L. Bolduc. Que messieurs les instituteurs de l'association soient priés de subir leur examen devant le bureau des examinateurs le premier mardi de mars prochain et ce dans l'intérêt de l'association.

F. X. VALADE, Président.  
J. E. LABONTÉ, Secrétaire.

J. B. Meilleur, Secrétaire, Surintendant d'Éducation, etc. MONSIEUR, — Vous trouverez ci-incluse copie d'une résolution, unanimement adoptée par les membres de l'association des instituteurs du district de Montréal, vous priant de vouloir bien laisser imprimer votre lettre du 27 ultimo, adressée aux instituteurs par mon entremise : vu qu'il doit en résulter un encouragement à subir l'examen que les instituteurs doivent subir, suivant la 50<sup>e</sup> clause de l'acte des écoles communes du Bas-Canada. Ce faisant, vous obligerez les membres de l'association et particulièrement votre très humble serviteur,

J. E. LABONTÉ, Secrétaire.

St. Marc, ce 9 sep. 1847.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.  
Montréal, 27 août 1847.

M. J. E. Labonté, secrétaire, de l'association des instituteurs, St. Marc.

MONSIEUR, — Vous trouverez ci-incluse, pour l'information de l'association, copie d'une circulaire adressée à MM. les commissaires d'école, à l'occasion de l'envoi de leur part de l'octroi législatif pour le soutien des écoles sous leur contrôle. Vous y remarquerez que j'insiste encore sur le choix qu'ils doivent faire d'instituteurs convenables sous tous les rapports, et j'aurais été heureux de pouvoir leur indiquer, d'une manière particulière, des instituteurs qui, ayant subi un examen devant l'un des Bureaux d'Examinateurs établis par la loi, et obtenu des diplômes, réclamaient les premiers l'attention et la confiance des commissaires d'école et des parents.

On se plaint généralement que les instituteurs sont peu qualifiés, pour s'acquiescer avec avantage des devoirs importants qui leur sont dévolus, et je vous dirai de plus qu'à ce sujet, des représentations nombreuses ont été faites à ce bureau, fondées sur des faits qui ne peuvent qu'affecter les amis de l'éducation.

Il est vrai que ces représentations, pour la plupart, ne regardent pas ceux des instituteurs qui, ayant passé à l'examen ne sont pas qualifiés sous tous les rapports pour la tâche honorable qui leur est imposée : mais on se plaint qu'ils ne subissent pas l'examen voulu par la 50<sup>e</sup> clause de l'acte d'éducation primaire, avant la période où il y aura pour tous une obligation stricte de faire.

Il est, en effet, bien regrettable que ceux des instituteurs qui par leur éducation et par l'expérience qu'ils ont déjà acquise dans l'enseignement, sont capables de subir un examen satisfaisant, ne se fassent pas un devoir de s'y soumettre plus tôt ; ce serait le moyen de déterminer de suite une ligne de démarcation entre eux et nombre d'instituteurs qui sont incapables ou indignes d'être les éducateurs de la jeunesse.

Cependant, on ne peut se flatter d'atteindre le but important que la loi a en vue, et qui préoccupe tant, depuis quelques années, les véritables amis du pays, sans le ministère effectif d'instituteurs dont les mœurs, les connaissances et le dévouement concourent à rendre le fonctionnement de la loi efficace.

Or, une appréciation de ces choses, par un examen, serait un des moyens les plus utiles à cette fin désirable.

D'ailleurs, la latitude qui est laissée, par la 50<sup>e</sup> clause, aux instituteurs pour subir l'examen voulu, sera probablement diminuée, par vue d'améliorer la loi, dans la prochaine session du parlement. Pourquoi donc attendre la compulsion à cet égard, surtout à la vue de ce qui se fait pour mettre les autres professions libérales sur un pied de responsabilité et de haute respectabilité ?

Pour moi, je voudrais que MM. les instituteurs comprennent combien j'ai à cœur de faire d'eux une classe de gentils hommes, doués des qualités et de cet esprit de corps et de perfectionnement qui, en les distinguant des autres classes de la société, ne manqueraient pas de leur attirer la considération, le respect et la rétribution, le respect et la rétribution que mériteraient leur précieux services, en se vouant à l'instruction de la jeunesse. Leurs propres qualifications leur donneront un moyen de s'assurer de ces avantages, et les Bureaux d'Examinateurs leurs en offrent un autre. Il est donc bien à regretter que ceux d'entre les instituteurs qui sont capables de subir un examen satisfaisant ne se hâtent pas de le faire. C'est pourquoi, je ne saurais trop leur recommander de subir l'examen voulu par la loi aussitôt et aussi généralement que possible.

Il est reçu chez toutes les nations civilisées que les plus instruits, les plus probes, les plus sages et les plus vertueux d'entre les hommes soient chargés d'élever, d'instruire et de former les enfants : le grand point est de les connaître, et dès que la société les aura reconnus, elle doit les honorer et les rétribuer comme les hommes les plus utiles, comme exerçant la fonction la plus nécessaire au monde, celle de former des hommes pour la société. Il appartient donc à ceux qui se

distinguent à cette noble fonction de se mettre en évidence par tout ce qui peut les recommander à la société, dont ils devraient être les ornements. Autrement, comment pourrions-elles les connaître et les apprécier.

Si dans toute société, dans tout pays, on doit choisir et établir des hommes de bien, c'est-à-dire des hommes sages et vertueux, autant qu'instruits et éclairés, chefs de l'éducation de la jeunesse, dans toute société ils doivent être respectés et honorés comme les éducateurs et les pères des enfants. Mais les instituteurs ne peuvent se flatter d'être respectés, honorés et rétribués convenablement, qu'autant et en proportion qu'ils sauront mériter, par leur conduite et leurs efforts pour se rendre utiles, ces précieux avantages.

Partout des hommes instruits et de bien pour présider à l'éducation des garçons ; partout des femmes instruites et de bien pour présider à l'éducation des filles ; de ce choix et de l'importance qu'on y attache dépend tout le succès de l'éducation ; tout dépend des mœurs, de la capacité dans l'enseignement, et l'activité et de la vigilance de ceux qui sont chargés de former et instruire la jeunesse. C'est donc à ceux qui sont appelés à cette tâche difficile à se former eux-mêmes, à s'instruire et à s'en rendre capables et dignes par tous les moyens en leur pouvoir.

C'est au milieu de la belle nature, c'est à la campagne, loin des exemples du luxe et du faste, que les instituteurs dévoués peuvent former les enfants qui leur sont confiés dans l'amour et l'habitude du travail dans la simplicité et la pureté des mœurs, et dans la pratique des connaissances acquises et de la vertu. L'application de ces grands principes, par des instituteurs habiles ; assurera le succès de l'éducation, dont le but suprême est de former des sujets vertueux, des hommes forts, des citoyens capables et courageux, des membres utiles à la conversation et à la perfection de la société.

Si la société n'a rien de mieux à faire que de rechercher et employer comme instituteurs des personnes capables de comprendre ces grands principes, et d'en faire l'application avec succès de leur côté ceux qui se destinent à l'enseignement de la jeunesse, doivent faire constamment des efforts pour se rendre dignes de la confiance de la société, sous ce rapport. Que les instituteurs, mais surtout ceux qui sont à la tête des écoles-modèles, se sentent donc tout ce qui dépend d'eux pour se mettre à la hauteur de leur importante mission : ce sera pour eux un mérite, un honneur, et pour la jeunesse un avantage, un bienfait inappréciable.

J'aurais à proposer en ce moment à MM. les instituteurs quelques moyens bien pratiques, et quelques règles bien faciles à suivre dans l'exécution de leurs devoirs respectifs, mais la multiplicité des affaires de bureau ne me le permet pas. Je me contenterai donc d'attirer de nouveau leur attention sur la partie de ma circulaire No. 9 qui s'adresse à eux, et de leur en recommander tous les points.

J'ai l'honneur d'être messieurs,  
Votre obéissant serviteur,  
J. B. MEILLEUR, S. E.

ORDINATIONS.

Samedi dernier, a eu lieu dans la cathédrale, l'ordination de deux prêtres : MM. Jacques Edmond Leblond et Pierre Célestin Dubé.

Deux minorés : MM. Edouard Charles Fabre et Samuel Jean Lewis.

Sept tonsurés : MM. Pierre Bede, Hilaire Millier, Léon Clet Dufour, Uldarick Duprat, Théophile Fulgence Durocher, Urgèle Archambault, Georges Fidèle Octave Chevretils.

Tous ces Messieurs sont pour le diocèse de Montréal.

C'est Mgr. de Martyropolis qui a fait cette imposante cérémonie.

Nous recevons d'un de nos correspondants de Québec les nouvelles suivantes :

Le 12 septembre, à Québec, ont été ordonnés : Diacres : MM. Hyacinthe Potvin et Narcisse Godbout. Sous-diacres : MM. André Pelletier et Narcisse Pelletier. Le même jour la tonsure a été donnée à M. Louis Desjardins.

Le 17, M. M. Michel Edouard Méthot a aussi reçu la tonsure.

Le 18, ont été ordonnés à Québec : Prêtres : MM. Edmond Chs. H. Langevin et Hyacinthe Potvin. Sous-diacre : M. Pierre Léon Lahaie.

Le R. P. Bourassa, de la congrégation des oblats, est à la ville depuis samedi, occupé à donner les soins de son ministère aux émigrés des abris.

M. C. Marquis vicaire à St. Grégoire et M. Tourigny, curé du Cap de la Madeleine, viennent d'arriver à Montréal ainsi que M. J. J. Prince, missionnaire des Townships de l'Est.

M. C. F. Hamel vient de recevoir de Rome une collection de cinquante tableaux. Nous serons à même d'en dire plus long dans un prochain numéro ; un de nos correspondants nous promet un mot à ce sujet.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est jeudi que M. Et. Parent doit lire à l'Institut Canadien. Nous n'avons pas besoin de répéter que la salle sera pleine ; que ceux qui ne le croient pas, y aillent rendre une visite vers huit heures !

La maladie diminue aux abris avec le nombre des émigrés ; comme j'en espère que ceux-ci ne vont pas être en grand nombre dans les prochains arrivages, on pense que l'hiver offrira moins de misère qu'on ne le pensait.

POINTE ST. CHARLES.	
10	septembre 1847. — Malades 1006 — Morts 13.
11	" " " " " 1006. — " 14.
12	" " " " " 1018. — " 20.
13	" " " " " 965. — " 14.
14	" " " " " 990. — " 14.
15	" " " " " 965. — " 12.
16	" " " " " 951. — " 16.
17	" " " " " 903. — " 18.
18	" " " " " 919. — " 21.
19	" " " " " 942. — " 8.
20	" " " " " 938. — " 11.
	— 149.
	— 115.

La semaine précédente il en est mort  
Diminution cette semaine 49.

Le Gros Bourdon est arrivé à Montréal.

Actuellement, l'on est après poser dans notre ville les poteaux qui doivent soutenir le fil pour le télégraphe électrique. Nous pouvons donc dire qu'avant une semaine, nous aurons probablement une ligne non interrompue entre Québec et New-York.

Une lettre de Québec reçue hier contient le passage suivant :

" Il fait ici un temps magnifique depuis vendredi matin. Après une semaine de pluie, continuelle, nous voici avec un soleil des plus beaux, mais en revanche il fait froid, surtout le soir. Aux environs de la ville, les patates paraissent avoir bien souffert de la maladie. On dit cependant qu'en général elles sont bonnes, mais que le blé, qui est en abondance, commence à germer à cause des grandes pluies."

Plusieurs articles sont remis, faute de place.

COLLEGE DE MEDECINE.

Les nominations à faire étaient celles de 36 gouverneurs du dit collège de médecine, c'est-à-dire 15 dans le district de Montréal, 15 pour le district de Québec et de Gaspé, et 6 pour les districts des Trois-Rivières et de St. François.

Voici les noms de médecins qui ont été choisis :

Du district de Montréal.  
Drs. W. Nelson, M. McCulloch, B. H. Charlebois, Ls. F. Tavernier, Wm. Sutherland, Frs. C. T. Arnold, Frs. Bahglay, Archd. Hall, J. G. Bibaud, A. H. David, A. T. Holmes, J. B. LeBourdais, Thos. Bouillier, Kimber et Valois.

Du district de Québec.  
Drs. P. DeSales LaTerrière, B. Noël, A. T. Michaud, Joseph Morrin, J. L. Nault, Jas. A. Sewell, C. Fremont, J. E. J. Laudy, C. S. Robitaille, J. B. Blais, P. M. Barry, Jos. Painchaud, J. Blanchet, John Racey, Jas. Douglas.

Du district des Trois-Rivières et St. François :  
Drs. T. Fortier, Badeau, Gilmour, Marsden, H. Mahot et Brassard.  
Revue Canadienne.

Postscriptum.

L'Union et le Britannic sont arrivés. Les journaux ne sont pas reçus. La fleur avait encore baissé, le président de la Banque d'Angleterre avait fait faillite, la gêne commerciale continue en Angleterre.

DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS

GÉNÉRAL DES COLLEGES DE PARIS

L'Université a déployé le 13 août ses magnificences. Ministres, préfets, généraux, pairs de France, conseil royal, inspecteurs-généraux, professeurs de toutes les facultés ; les cordons rouges et les palmes universitaires, les velours et l'hermine, les fanfares de la musique et les cris d'enthousiasme, le prestige des souvenirs et l'éclat des grands noms littéraires ; tout ce qui frappe l'imagination, les yeux et les oreilles semblait réuni à dessein dans l'antique Sorbonne, veuve de ses docteurs, pour donner à cette solennité de l'Université moderne l'air d'une fête de triomphe, l'accent de certains discours, à quelques allusions vives saisies par le jeune auditoire, à la joie qui par moments illuminait tous les fronts et faisait battre toutes les mains il nous a paru qu'on n'entendait pas célébrer seulement les succès littéraires de jeunes lauréats des collèges de Paris. Les applaudissements des élèves, comme le langage des maîtres, avaient une portée qui tendait manifestement à franchir les vieux murs de la Sorbonne, pour faire entendre plus loin les chants d'une autre victoire. Nous n'aurions fait que sourire de ces hommages bien naturels décernés à l'Université, dans une fête de famille, par ses propres enfants et par les maîtres qu'elle nourrit. La reconnaissance a des illusions et des élan qu'on lui pardonne volontiers. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de regretter que M. le ministre de l'instruction publique, sous l'impression trop vive des préoccupations habituelles de son esprit, ait cru pouvoir mêler à de hautes leçons, à de sages conseils, au grave et calme langage qui convient à une assemblée studieuse, l'image et la passion des luttes qui agitent au-delors le monde politique. Ces jeunes écoliers n'apprendront-ils pas assez vite nos tristes divisions, et croit-on qu'il soit bien utile et bien prudent d'enflammer les faciles préventions de cet âge contre toute une classe d'hommes qu'ils doivent respecter et qu'on semble pourtant leur désigner comme des ennemis !

A part ce regret nous rendrons volontiers justice au discours de M. le ministre de l'instruction publique. Les sentiments religieux éloquentement exprimés, ne devaient pas nous surprendre dans la bouche de M. de Salvandy. Nous étions heureux toutefois de les entendre proclamer dans une telle assemblée. Nous avons été plus heureux encore de l'imposant écho que ces sentiments ont trouvé dans tous ces jeunes cœurs. Quelques nobles paroles à la louange de Pie IX ont été accueillies par une triple salve d'applaudissements. Mgr. l'évêque d'Alger qui s'était placé modestement et presque incognito parmi la foule, dans une des tribunes réservées, a reçu de toute l'assemblée sur une heureuse allusion du ministre, un témoignage bien flatteur de vives sympathies. L'Université, qui ne veut pas ou qui ne veut pas favoriser et développer dans son enseignement ces précieuses inclinations de jeunesse vers la religion dont nos pontifes sont pour elle l'image vivants, nous paraît bien aveugle et bien coupable.

Le discours latin, dont le sujet était l'éloge de M. de Fontanes, premier grand maître de l'Université, a été prononcé par M. Deschanel, professeur de rhétorique au collège de Charlemagne. M. de Salvandy a pris ensuite la parole. Le prix d'honneur de rhétorique a été remporté par l'élève Taine, du collège Bourbon ; le prix d'honneur de philosophie a été décerné à l'élève Weiss, du collège Louis-le-Grand ; et le prix de mathématiques spéciales à l'élève Caron du collège Saint-Louis.

Voici l'allouction de M. de Salvandy :

" Chers élèves,  
" Une année a passé sur vos jeunes têtes. Vous êtes contents de vous parce que vous l'avez bien remplie. Puisse, dans toute la suite de votre vie, ce suffrage de la conscience ne vous manquer jamais ! Vous y trouverez les premiers biens de ce monde, la satisfaction que donne l'estime d'autrui, avec la sécurité que vous donnera votre propre estime.  
" J'aime à le proclamer devant ces familles émus que vous contemplez : si le présent peut être le gage de l'avenir, jamais les espérances de la patrie ne furent plus légitimes, jamais l'amour du travail, l'ardeur pour les sérieuses études, la discipline, celles des esprits et de ceux qui est le garant et le principe de la discipline extérieure ; jamais enfin la religion paternellement offerte et filialement acceptée, n'ont autant promis que ces générations saines et fortes que l'Université doit donner à la France.  
" Messieurs, j'éprouve le besoin de reporter aux maîtres la louange méritée que je décerne aux élèves. Il n'appartient de signaler tout ce que le corps enseignant, si nombreux et